

Département de la Lozère*Nombre de membres en exercice : 35**Nombre de membres présents : 22**Nombre de suffrages exprimés : 22***VOTE :****Pour : 22****Contre : 0****Abstentions : 0****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°1/2021**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : trois mars deux mille vingt et un**Date de la séance du Comité syndical :** dix mars deux mille vingt et unLe **23 MARS 2021**

Bureau du courrier

Membres présents :

M. Éric PICARD, Président,

M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme Nelly DAUDÉ, Mme Monique DELAGRANGE, Mme Régine DOUSSIERE, M. Georges ESCALIÉ, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Éric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. Benoît REVEL, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LÉGER, Mme Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Mme Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme Séverine DEVALS (Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Stéphane CHATAIGNIER (EDF), M. Florian BONIELLO (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ITIER**OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 24 septembre 2020**

Le Président Éric PICARD s'assure que chaque membre du Comité Syndical a été destinataire, dans le même envoi que la convocation à la réunion de ce jour, d'un exemplaire du procès-verbal du Comité syndical du 24 septembre 2020.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020, le Président Éric PICARD invite les membres du Comité syndical à délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 24 septembre 2020

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 23 mars 2021

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 23 mars 2021

Le Président,

Éric PICARD

Paraphe :

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smld.fr

page n° - 1 -